

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1828

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Désignation d'un représentant au sein du comité syndical du Smiril**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0018 en date du 18 mai 2001, le Conseil a désigné en tant que titulaires monsieur Yves Blein et madame Marguerite Fayle, en tant que suppléants messieurs Guy Barral et Pierre Gandhilon au sein du comité syndical du syndicat mixte du Rhône, des Iles et des Lônes (Smiril).

Madame Marguerite Fayle ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire, il appartient au conseil de Communauté de désigner un nouveau représentant ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0018 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Désigne madame Georgette Palleja en qualité de membre titulaire au sein du comité syndical du syndicat mixte du Rhône, des Iles et des Lônes (Smiril).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,